

**COUR D'ASSISES DE LA MARNE**

Cour d'Appel de REIMS

Madame Christine SIMON-ROSSENTHAL  
Présidente

**EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE**

**de Monsieur Pierre CHANAL**

**Jean-Luc PLOYÉ**

Psychologue Clinicien  
Expert près la Cour d'Appel de REIMS  
Expert près des Tribunaux  
8, Avenue de Paris  
51100 REIMS

**Jean-Luc PLOYÉ**

Psychologue Clinicien  
Expert près la Cour d'Appel de REIMS  
Expert près des Tribunaux  
8, Avenue de Paris 51100 REIMS

Madame la Présidente,

Conformément à la demande d'expertise psychologique concernant Monsieur Pierre CHANAL, âgé de 57 ans à ce jour, voici le compte-rendu des examens et entretiens pratiqués, ainsi que nos réponses aux questions posées.

Les examens ont été proposés à **Monsieur Pierre CHANAL** le **4 août 2003** à la Maison d'Arrêt de FRESNES et le **28 août 2003** à l'Hôpital Pénitentiaire de FRESNES.

Nature des examens proposés :

1 - Investigations psychotechniques :

- Passation de la WAI.S. (échelle d'intelligence de Weschlser pour adultes)

2 - Investigations cliniques :

- Passation du Test de Frustration de Rosenzweig.
- Passation du Psychodiagnostic de Rorschach.

3 - Entretien psychologique avec l'intéressé et conclusions.

## COMPTE-RENDU DES EXAMENS PRATIQUES :

Compte tenu de la spécificité particulière de cette expertise et de la personnalité complexe de Monsieur Pierre CHANAL, nous vous proposons de décliner plusieurs rubriques, alimentées essentiellement, soit par les propos de Monsieur Pierre CHANAL, soit par des éléments d'informations apportés par nous-mêmes et corroborés par Monsieur CHANAL lors de nos deux entretiens qui ont duré 1 h 45 pour le premier, et 45 minutes pour le second.

Dans chaque chapitre, nous allons rapporter le contenu même de nos discussions avec Monsieur CHANAL, ainsi que des commentaires et des analyses cliniques, essence même et limites de ces expertises.

Ce travail est découpé en 11 chapitres :

### **1. Monsieur CHANAL et son niveau intellectuel :**

---

Monsieur Pierre CHANAL n'a pas accepté le principe même d'une évaluation qualitative et quantitative de ses performances intellectuelles; à ce sujet, il est probable qu'il n'a jamais accepté une telle demande!

En fait compte tenu des échanges verbaux avec Monsieur Pierre CHANAL, nous considérons qu'il possède un niveau d'intelligence générale qui se situe dans la zone moyenne de la normalité avec, à l'évidence, une bonne autonomie de compréhension et de raisonnement. De même, il n'existe chez lui aucun déficit intellectuel réel pouvant interférer dans ses facultés de jugement ou de discernement. Nous avons notamment observé chez lui une bonne mémoire, d'importantes facultés d'attention et un besoin de structure à organiser son discours et ses réponses.

Son refus de participer à ce type d'Investigation s'inscrit chez Monsieur CHANAL dans la mise en place, immédiate et construite, d'une importante vigilance (voire de méfiance) vis-à-vis de tout interlocuteur, et surtout d'une impossibilité chez lui de devoir assumer un échec (mécanisme défensif et élément structurel de sa personnalité articulé autour de la maîtrise et de la toute puissance).

On ne peut également exclure là chez Monsieur CHANAL une impossibilité symptomatique à fissurer un narcissisme qui n'admettrait aucune remise en cause (par l'intermédiaire d'un échec à une épreuve).

### **2. Monsieur CHANAL, son enfance, sa famille et sa scolarité :**

---

Monsieur CHANAL nous indique être le 5<sup>ème</sup> d'une fratrie de 16 enfants.

Puis, il précise aussitôt :

**« En fait, j'ai été rapidement l'aîné de la famille parce que les quatre premiers sont partis aller vivre chez les grands-parents ».**

Il va évoquer *des* relations très conflictuelles et bien peu structurantes, avec un père violent et alcoolique; à ce sujet, il se souviendra de moments, dans la nuit, où il aurait été obligé de dormir dans les escaliers (« **Comme un chien** ») sans pour autant percevoir de souffrance ou de fibre émotionnelle dans ses propos.

A cet instant, il va mettre en place un discours de rejet de cette famille et une problématique compensatrice avec l'Armée :

**« J'ai toujours voulu être militaire, c'était ma vie, ma famille ».**

A propos de sa vraie famille, il précise :

**« Je ne les voyais pas souvent... On était pauvre... Pour les fêtes de famille, on ne pouvait pas y aller, on n'avait pas les habits qu'il fallait! »**

Pendant de nombreuses années, Monsieur Pierre CHANAL a pratiquement coupé toute relation avec sa famille (sa fratrie et sa mère notamment).

Il nous indiquera qu'il s'est rapproché de sa mère après avoir exécuté sa première peine de prison pour l'affaire de Mâcon.

Cliniquement, il est frappant de constater qu'il n'existe aucune fibre émotionnelle lorsque Monsieur CHANAL évoque sa famille, comme si celui-ci s'interdit tout sentiment ou toute expression affective concernant ses propres origines.

Lorsqu'on le questionne sur la qualité de ses relations avec son père, il indique, avec détermination :

**« C'était le néant total ».**

Après de nombreuses années sans aucune relation avec sa mère, il précise :

**«Après ma libération en 1995, je suis retourné près de ma mère et de ma soeur; là, je n'ai pratiquement rien fait... j'ai aménagé un mobil-home (le second) que j'ai mis dans le jardin de ma mère, et je faisais son jardin »**

A cet instant, et à l'évocation de sa mère, il va quelque peu « théâtraliser » et dramatiser son comportement :

**«ça me fait mal de réfléchir...je ne fais plus que 56 kg et je ne réagis plus comme avant ».**

Puis, en réponse à notre questionnement :

**« C'est sûr que quand j'étais petit, j'avais quand même peur de mon père... Il insultait tout le temps ma mère... quand il rentrait saoul, c'était tout le temps la bagarre ».**

A cet instant, il va faire une association avec sa passion pour l'aviation et le parachutisme :

**«Depuis tout petit, j'ai aimé l'aviation... j'habitais à côté d'un parc d'avions..., je regardais souvent... c'était mon passe-temps »** (il construisait également des maquettes).

Puis, Monsieur CHANAL va prendre la responsabilité de sa rupture familiale (maîtrise de toute situation) :

**«J'ai délaissé ma famille... c'est moi qui a privilégié mon travail et l'instruction parachutiste ».**

Cliniquement, et à titre de discussion, on ne peut exclure chez Monsieur Pierre CHANAL une petite enfance et une enfance fortement carencées, avec des équivalents de maltraitance qui ne lui ont pas permis de mettre en place des assises affectives structurantes; à ce niveau, il a pu compenser ses carences et se construire sur un mode affectif pathologique où aucun sentiment n'existe, ou bien où tout espace affectif doit être « sadisé » comme il a été « sadisé » et insulté par son père.

A ce sujet, il est probable que ce fonctionnement compensateur a été mis en place chez Monsieur CHANAL d'une façon assez précoce, et par conséquent très « enkysté » dans l'organisation de sa personnalité.

Toute relation affective, et par conséquent sexuelle, ne peut être vécue que dans un espace « hors normes » (secret, masqué) où l'on ne peut exclure chez lui un besoin de sadisme où il y trouve satisfaction et plaisir (qui paradoxalement le protège d'une expression affective harmonieuse).

D'une façon bien surprenante et très lapidaire (comme s'il s'interdisait d'avoir un comportement adapté), il indique :

**« J'étais quand même un Tonton gâteau ».**

Enfin, concernant sa scolarité. Il nous indique qu'il a obtenu son Certificat d'Etudes Primaires et qu'il était considéré comme un bon élève (sans faire aucun commentaire sur d'éventuelles difficultés).

### **3. Monsieur CHANAL, ses affects et sa sexualité :**

---

Malgré une grande réticence, accompagnée d'une importante vigilance, nous avons essayé de dialoguer avec Monsieur CHANAL sur sa vie affective.

Le dialogue va être entrecoupé, lors des deux entretiens, par des plaintes somatiques de Monsieur CHANAL (**« je souffre... je commence à avoir un voile noir devant les yeux »**) lorsque nos questions deviennent trop précises.

Monsieur CHANAL évoquera le manque d'amour et de sentiments de son père et ne se souvient d'aucune marque de sentiments, ni de ses parents entre eux, ni de ses frères et soeurs.

A propos de la sexualité de ses parents, avec beaucoup de réticence, il nous indiquera qu'il n'a aucun souvenir « d'ébats amoureux » entre ses parents !

Puis, en réponse à notre questionnement, il nous indiquera qu'il n'a pas de souvenirs d'avoir déjà pleuré.

A cet instant, et en essayant d'aborder sa propre sexualité avec Monsieur CHANAL, et notamment en lui posant une question autour de sentiments amoureux dans ses rapports sexuels, celui-ci coupe court à toute discussion et va mettre en place une attitude de souffrance : **« J'ai le voile noir devant les yeux... ça ne va pas ».**

Puis, sans transition et d'une façon là également un peu surprenante, il va faire une association avec son procès :

**« De toute façon, je suis déjà condamné ».**

Lorsque nous lui indiquons ses propres propos sur sa sexualité, lors d'une expertise précédente, il ne conteste pas ses propos, avec notamment des premières relations sexuelles à l'âge de 22 ans, puis des expériences homosexuelles en groupe (expériences facilitées par l'alcool).

Il ne contestera pas non plus le fait qu'on lui indique qu'il n'aurait jamais éprouvé de sentiment amoureux avec ses partenaires!

Là également, cliniquement, et compte tenu des éléments apportés par Monsieur CHANAL, il faut évoquer une sexualité « évacuée » de tout sentiment amoureux et on ne peut exclure, à ce niveau, la mise en place d'une sexualité organisée sur un mode de toute puissance où l'autre n'est qu'un objet de satisfaction sexuelle pour Monsieur CHANAL lui-même.

#### **4. Monsieur CHANAL et sa carrière professionnelle :**

---

A ce sujet, Monsieur Pierre CHANAL va se montrer nettement plus disert.

Après un apprentissage de pâtissier qu'il aurait abandonné, il a travaillé dans une fabrique *d'abat-jour*, puis dans une entreprise de métallurgie.

Il est entré dans l'Armée en 1965.

D'emblée, il nous précise qu'il n'a pu entrer dans les parachutistes militaires en raison d'un problème de santé (varices).

Il nous indiquera également qu'entre 1965 et 1977, il n'a pas rencontré de difficultés à l'Armée (il était chef de peloton et instructeur de tir).

Puis, il va évoquer, lors de notre premier entretien, un « échec » dans son parcours militaire suite à une sanction disciplinaire :

**« C'est l'échec que j'ai eu... c'est au cours d'un combat de nuit... j'étais Instructeur de tir... c'était en simulation d'attaque, avec des balles à blanc... les hommes ont mal fonctionné... en vrai, ils seraient tous morts. »**

Puis, il ajoute :

**« Pour moi, c'était une faute énorme. »**

Puis, il précise :

**« Le lendemain, j'ai fait un exercice à balles réelles... J'ai pris plusieurs chargeurs et j'ai tiré au-dessus d'eux... ça leur a fait un spectacle et après, pour moi, l'incident était clos... Ils avaient compris. »**

Puis, il ajoute :

**« J'avais des problèmes de discipline avec l'un d'entre eux.- quelques semaines après l'exercice, il a fait paraître un article dans Libération comme quoi j'avais tiré à balles réelles sur eux. »**

En fait, il nous précise qu'il a été sanctionné par sa hiérarchie et « muté » à MOURMELON (comme Adjudant d'Escadron).

De sa période à MOURMELON, il n'évoquera pratiquement rien ; là également, et au moment de cette évocation, il indiquera, à notre intention :

**« Je ne suis pas bien... on va arrêter... J'aile voile noir. »**

Puis, il précise qu'il a été muté à FONTAINEBLEAU et qu'il a aménagé un véhicule pour y coucher et se rendre dans la Marne pour y passer des week-ends au Para-club.

A cet instant, et après un moment de pause, il aborde spontanément son intérêt pour l'enseignement et la pédagogie (intérêt qui a pu être surinvesti dans une pratique pédagogique civile, venant compenser son échec et sa sanction militaire) :

**« J'aimais la pédagogie... j'aimais inculquer... quand je suis rentré au Para-club, c'était pour faire la même chose »** (pour compenser certainement sa « cassure » suite à l'exercice de tir).

Puis, il ajoute :

**« J'étais pas un chuteur de haut niveau, mais j'aimais enseigner... je prenais du plaisir à indiquer les méthodes et les parades... Je mettais les gars en confiance. J'étais toujours souriant avec eux. »**

A cet instant, on sent chez Monsieur Pierre CHANAL une « vibration émotionnelle », avec une poussée narcissique très intense (c'est le seul moment où nous avons ressenti une émotion chez cet homme) :

*« J'étais un peu leur père aussi. »*

Puis, il va faire une différence très importante entre son comportement d'instructeur à l'armée, où il se décrit lui-même comme très autoritaire et intransigeant, et son comportement civil au Club de Parachutistes où il se décrit comme social et souriant!

A ce niveau, et à titre de discussion, on peut également considérer que c'est à l'armée qu'il avait un comportement rigide et très autoritaire avec les appelés, où l'on ne peut exclure une forme de sadisme suite à sa dégradation.

Il répètera, à plusieurs reprises, et en utilisant le lieu et les règles mêmes de l'armée :

*« J'étais rigide et autoritaire par obligation. »*

Il nous précisera également qu'il a été radié de l'armée, sans autre forme de commentaire.

## **5. Monsieur CHANAL et sa vie sexuelle :**

---

Il nous précisera qu'il s'est très tôt intéressé aux maquettes d'avions; il avait fait du parachutisme dès l'âge de ses 16 ans, puis il a follement investi dans le monitorat de sauts au Para-club de GRAY et de REIMS. En dehors de cette activité, il nous indiquera avoir une vie sociale très pauvre, avec bien peu de désir de « s'enraciner » :

*« Je préférerais pas mal me déplacer... J'étais un peu on dehors des autres... J'ai aménagé un véhicule aussi pour me déplacer! »*

En fait, il reviendra sur son échec de n'avoir pu intégrer un parachutisme militaire et avec un besoin quasi compulsif de compenser cet échec par un besoin d'instructeur dans le civil.

Il nous précisera également qu'il n'aimait pas les rencontres et qu'il était la plupart du temps en survêtement.

Il faut également observer que Monsieur CHANAL n'évoquera aucunement sa vie affective et sexuelle dans ce chapitre social (comme si cette vie affective et sexuelle ne pouvait fonctionner dans le regard de l'autre).

## **6. Monsieur CHANAL et ses rapports avec la presse :**

---

On peut situer son premier rapport avec la presse lors de l'épisode des « balles réelles », qu'il décrit lui-même comme un simple incident; à ce sujet, c'est le journal Libération qui aurait écrit cet article avec, comme conséquence, une sanction militaire qu'il n'a pu assumer.

Lors de l'entretien du 4 août 2003, nous avons longuement évoqué avec Monsieur CHANAL ce rapport à la Presse. Il nous dit être convaincu que la presse l'a déjà condamné pour l'affaire de MOURMELON depuis de nombreuses années.

Cliniquement, on ne peut également exclure chez Monsieur Pierre CHANAL la mise en place d'une forme défensive de « paranoïa d'opportunité » vis-à-vis de la presse où il se présente et se positionne essentiellement en victime:

*« Il suffit de voir l'impact médiatique de mes faits et gestes... même quand j'étais à Saint-Etienne (période après sa libération), je me sentais traqué... Il ne fallait vraiment pas qu'il y ait une disparition ou un meurtre, on aurait dit c'est CHANAL. »*

D'autre part, et ceci doit faire l'objet d'un débat, compte tenu d'une propension chez Monsieur Pierre CHANAL à la toute puissance, il ne peut supporter ni ses échecs, ni que l'on mette en avant (mettre en scène) sa propre image; à ce sujet, il veut coûte que coûte, maîtriser totalement son image (ou bien c'est lui, et lui seul, qui met en scène son image, notamment lorsqu'il filme ses rapports sexuels).

Si les faits de MOURMELON sont avérés le concernant, il ne peut également supporter une forme d'actualisation ou de réactualisation de scènes criminelles qui lui appartiennent totalement.

En matière criminelle, il existe chez ces « personnages extrêmes », soit un besoin structurel d'être mis en scène (avec utilisation des médias), soit au contraire, un besoin structurel de rester dans le secret, dans la clandestinité, et d'effacer toute trace de leurs méfaits.

## **7. Monsieur CHANAL et son rapport au suicide :**

---

D'emblée, nous n'avons pas repéré chez Monsieur CHANAL de « terrain suicidaire structuré ». A ce sujet, il n'est pas dépendant d'un mode dépressif de structure; par contre, il existe chez lui la mise en place défensive d'épisodes suicidaires d'opportunité (liés à un événement ou à une conjoncture particulière).

De son anamnèse, il faut noter une première grève de la faim lors de son affaire précédente.

Lorsque nous le rencontrons ce 4 août 2003, il nous indique qu'il est en grève de la faim depuis un mois environ.

A ce sujet, sa détermination est exemplaire.

Il indiquera :

**« J'ai fait deux tentatives... Je reste déterminé à mourir »**

Puis, il ajoute avec beaucoup de précisions :

**« Quand j'ai fait mon embolie (à SAINT-ETIENNE après sa tentative de suicide), on m'a dit que j'allais aller à FRESNES... on m'a fait croire que j'allais être hospitalisé puis libéré... On m'a piégé. »**

Puis, il indique, en reprenant la maîtrise de la situation :

**« Là, je suis isolé par rapport à ma grève de la faim, c'est mieux. »**

A cet instant, Monsieur Pierre CHANAL va nous expliquer comment il continue de maîtriser (toute puissance) sa faiblesse (amaigrissement), et en quelque sorte le protocole médical, qu'il connaît parfaitement:

**« On me fait des analyses de sang et on me pèse... dès que je descends jusqu'à un certain poids, on m'envoie à l'Hôpital... Là, j'accepte ou j'accepte pas les perfusions. »**

Lors de notre second entretien, le 28 août 2003, à l'Hôpital de FRESNES, il nous précisera :

**« Pour l'instant, je vis heure après heure... Je bois uniquement du café, du bouillon avec du sel... »**

Puis, il ajoute, gardant la maîtrise de tout :

**« Quand la tension est trop basse, le médecin me demande de me mettre sous perfusion. »**

A propos de ce rapport au suicide, on ne peut également exclure chez Monsieur Pierre CHANAL la mise en place d'un espace de théâtralisme et de manipulations, qui s'inscrivent essentiellement dans une problématique perverse et défensive.

Par contre, et ceci n'est pas contradictoire cliniquement, sa détermination suicidaire est réelle, avec un passage à l'acte possible.

A ce sujet, il indiquera également lors de ce second entretien :

**« Ils m'ont remis en prison pour que je ne mette pas fin à mes jours mais ici même en prison, je peux mettre fin à mes jours »**

Puis, il ajoute :

**« Si je le décide »** (toute puissance)

A cet instant, il nous indiquera qu'il serait eu 55<sup>ème</sup> jour de grève de la faim, et précise avec une forme de théâtralisme :

**« C'est vraiment dur mais je m'accroche. »** (en culpabilisant son environnement et notamment l'autorité judiciaire).

A ce moment, et à propos d'un questionnement sur son affectivité, Monsieur CHANAL décroche, se prend la tête entre les mains et me demande formellement d'appeler une infirmière pour qu'il soit raccompagné dans sa chambre en fauteuil roulant (second entretien).

## **8. Monsieur CHANAL et son rapport avec sa première affaire :**

---

Lors de notre premier entretien, Monsieur CHANAL a accepté, « à minima », que l'on évoque sa première affaire, pour laquelle il a été jugé.

Il va lui-même aborder ce thème, avec là également une mise en scène théâtrale :

**« Depuis ma sortie de prison pour cette affaire, je suis en sursis... à 42 ans, ma vie s'est arrêtée. »**

Il nous précisera cependant qu'il considérait que la victime était consentante lors des premiers « ébats » puis, il ajoute :

**« Après, c'est jugé... on n'en parle plus. »**

En fait, il va nettement banaliser les faits, et notamment ses comportements sadiques et son besoin de visualiser ses rapports sexuels.

A ce sujet, nous essayons d'évoquer avec Monsieur CHANAL l'origine éventuelle de ces désirs et de ce besoin symptomatique de visualisation; pour cela, nous lui rappelons son ressenti vis-à-vis de la sexualité de ses propres parents (pas d'ébats amoureux) et notamment le rôle de victime de sa propre mère vis-à-vis des exigences de son père.

En fait, Monsieur CHANAL refuse de dialoguer avec nous sur ce point et « menace » d'arrêter l'entretien.

A la fin de ce thème, Monsieur CHANAL nous indiquera plus spontanément que lorsque l'affaire de Mâcon a été instruite, il y avait déjà émergence de l'affaire de Mourmelon.

**« Il y avait déjà l'affaire de Mourmelon... ils étaient au courant... il y a eu un amalgame entre les deux. »**

A cet instant, Monsieur CHANAL se reprend fa tête entre les mains et indique :

**« ça fait 15 ans que j'ai le même discours. »**

## **9. Monsieur CHANAL son rapport avec les faits reprochés et son futur procès :**

---

D'emblée, lors du premier entretien, Monsieur CHANAL nous précisera :

**« Je n'ai rien fait. mais je n'ai plus la force... »**

Puis, il précise qu'il refuse le principe même d'un procès avec, à ce niveau, une détermination manifeste.

Puis, il ajoute (il connaît parfaitement son dossier) :

**« Tout est contestable, mais il y a une telle médiatisation que je suis déjà jugé... Je dis que je ne veux pas être jugé... ça dure depuis 1988, date à laquelle j'ai été arrêté pour la première affaire. »**

A cet instant, il indiquera à notre intention :

**« Physiquement, je vais être de plus en plus faible... Psychologiquement, je suis presque au bout .»**

Puis, avec précision, il va évoquer son premier suicide à Saint-Etienne, lorsqu'il a appris la date de son procès.

A ce sujet, Monsieur CHANAL Pierre refuse tout espace de dialogue à propos des conditions de son procès.

Lors de notre deuxième entretien, Monsieur CHANAL a davantage exposé son état d'esprit actuel vis-à-vis de son procès:

**« Je ne veux pas aller à un procès pour lequel je ne suis pas concerné... de toute façon, je ne serai pas en état d'être jugé... si on me juge alors que je ne suis pas là pour me défendre, c'est pas un procès. »**

A cet instant, il livrera une pensée où l'on ne peut exclure une manipulation perverse :

**« C'est pas que je ne veux pas aller à mon procès, c'est que je ne serai pas en état physique de me présenter... »**

Puis, il ajoute :

**« Ils veulent me juger et moi je ne veux pas. »**

Comme lors de notre premier entretien, Monsieur CHANAL va faire une demande qui vient quelque peu contredire sa position initiale :

**« Si j'étais à l'extérieur, avec la possibilité de rencontrer ma famille, peut-être que je changerais d'avis... là, je suis isolé, incarcéré et je me recentre sur moi-même. »**

Puis, il ajoute :

**« Ma famille pourrait être un catalyseur entre moi et la Justice. »**

Compte tenu des éléments apportés par Monsieur CHANAL sur son état d'esprit actuel vis-à-vis de son procès, nous considérons, cliniquement, qu'il reste totalement « enkysté » dans une problématique de toute puissance, avec un besoin de structure, de théâtralisation et de manipulation de son environnement, où il met l'autre en position d'impuissance et d'échec (l'autre est en attente de...).

D'autre part, concernant son refus d'assister à son procès, il est vraisemblable qu'il ne puisse supporter, à aucun moment, de devoir s'expliquer, se justifier ou bien rendre des comptes.

Cette perspective (même s'il est présumé innocent) lui est, structurellement, insupportable (il reste dans la toute puissance et, même affaibli physiquement, sa détermination reste intacte) :

**« Ils veulent me juger et je ne le veux pas. »**

## **10. Monsieur CHANAL et son rapport aux experts :**

---

Monsieur CHANAL nous indiquera qu'il parle très rarement aux experts.

En fait, il considère que les Experts l'ont fort mal défini et « jugé » lors de sa première affaire :

**« Le rapport qu'ils avaient présenté à la barre ne correspondait pas à ce qu'ils avaient pu dire avant ou écrire. »**

Puis, il ajoute :

**« J'estimais qu'ils n'avaient pas fait leur rapport en fonction du dossier de Mâcon car il y avait déjà l'affaire de Mourmelon en suspens, et non pas en fonction de ce que je leur avais dit »**

Il indiquera encore :

**« Ils m'ont forgé une personnalité autour de celle qui pouvait correspondre à l'affaire de Mourmelon et non pas par rapport à ce que je leur avais dit. »**

Puis, il ajoute :

**« J'ai été entendu sur les affaires de Mourmelon en même temps que sur l'affaire de Mâcon. »**

En fait, Monsieur CHANAL Pierre ne peut supporter la moindre introspection (il refuse la plupart des tests projectifs proposés) et qu'un tiers puisse définir sa personnalité, qui ne correspondrait pas à celle qu'il a choisi de verbaliser.

Là également, on se situe dans un espace clinique où le pervers ne rend aucun compte.

A ce sujet, il nous indiquera que hors de son précédent procès, on l'a « diagnostiqué » de « pervers narcissique », alors qu'il ne s'agissait notamment que de jeux sexuels avec, chez la victime, une grande partie de consentement.

Puis il répètera :

**« Ils n'ont pas transcrit ce que je leur avais dit. »**

## **11. Monsieur CHANAL et son rapport à la culpabilité :**

---

Concernant cette notion, Monsieur Pierre CHANAL répètera à plusieurs reprises, et en faisant référence à son affaire actuelle :

**« Je n'ai rien à regretter »**

Puis, il va longuement responsabiliser, et par conséquent « culpabiliser », son environnement et les institutions.

Cette absence de culpabilité ou bien, chez Monsieur CHANAL, cette impossibilité symptomatique d'être en échec, se retrouve cliniquement, dans des personnalités essentiellement articulées sur un mode pervers.

A ce niveau, toute souffrance est intériorisée, avec des mécanismes compensateurs d'organisation, de précision, de comportement obsessionnel, de sentiment d'impunité et de toute puissance qu'il a pu mettre en place, surtout dans le milieu militaire.

A titre de discussion, il faut indiquer que ces « personnages extrêmes » (si les faits sont avérés concernant Monsieur CHANAL) mettant en place, soit une dénégation des faits reprochés (discours essentiellement pervers) qui a pour fonction de déculpabiliser (la culpabilité ne peut émerger car il ne

peut supporter un échec), soit au contraire, une abondante restitution des faits: à ce sujet, nous avons précédemment examiné Monsieur Francis HEAULME; celui-ci a parlé abondamment des faits et a mis en place un mécanisme de déculpabilisation après chaque meurtre, en se lacérant le corps (avec une connotation religieuse).

Si les faits reprochés concernant Monsieur CHANAL sont avérés, on peut évoquer chez lui l'absolue nécessité d'effacer toute trace des meurtres accomplis (exorcisme et nécessité que rien n'existe aux yeux des autres, dans une démarche absolue de toute puissance).

Nous avons également observé ce «mode opératoire» chez des criminels sexuels qui, après avoir violé et abusé sexuellement, tuent la victime afin de la faire disparaître, au sens propre du terme (symboliquement, par le meurtre, le criminel pense effacer l'agression sexuelle initiale pour se déculpabiliser de celle-ci).

Au terme de cette déclinaison de chapitres, il faut également noter la grande difficulté de dialoguer avec Monsieur CHANAL.

En effet, c'est lui, et lui seul, qui décide d'un dialogue ou bien d'un refus; tout interlocuteur doit être extrêmement vigilant, attentif, car Monsieur CHANAL reste constamment sur la réserve, avec une réticence et un refus qui peuvent émerger à tout moment

A ce sujet, il nous paraît également important d'indiquer que c'est la première fois, en de nombreuses années de pratique expertale, que nous avons ressenti ce climat bien particulier d'entretien.

## **12. CONCLUSIONS :**

---

Au total, il ressort de ces deux entretiens avec Monsieur Pierre CHANAL, qui sont à situer essentiellement dans une démarche expertale et qui concernent uniquement une description de ses traits de personnalité :

- que Monsieur Pierre CHANAL est un homme d'une intelligence normale, dont l'expression des performances est structurée sur un mode de réussite et d'extrême organisation; à ce sujet, il ne peut supporter, psychiquement, que l'on puisse faire une évaluation qualitative et quantitative de ses performances car il ne supporte pas l'échec.
- qu'au niveau clinique et psychique, nous considérons que Monsieur CHANAL, compte tenu des éléments de sa personnalité, fonctionne d'une façon précoce à l'intérieur même d'une personnalité perverse constituée, et dont il ne peut se défaire, au risque d'une forme d'anéantissement

Cliniquement, l'être humain fonctionne, soit sur un mode névrotique soit sur un mode psychotique, mais il peut également être structuré sur un mode pervers (que ce soit au niveau des faits reprochés si ceux-ci sont avérés, mais également dans la mise en place de l'ensemble de ses mécanismes de défense et de la plupart de ses relations inter-individuelles).

Pour cela, aucune remise en cause, ni aucune ébauche de culpabilité n'est possible chez Monsieur CHANAL.

Compte tenu de l'histoire de son enfance, il est probable que Monsieur CHANAL ait mis en place cette personnalité perverse (avec un narcissisme intense et une quête de toute puissance) pour se défendre et combattre l'omniprésence et la violence de son père (dans le registre de l'affectivité et de la sexualité).

De même, toute évocation de sa sexualité reste pratiquement impossible car celle-ci doit rester cachée, clandestine, et ne doit laisser aucune trace, sinon le risque de décompensation et de honte ne pourrait être supporté par Monsieur CHANAL.

A ce sujet, il ne peut avoir qu'une sexualité sadique, hors normes, et l'on ne peut exclure chez lui des passages à l'acte criminels.

C'est également en fonction d'un mode de défense pervers que Monsieur CHANAL ne veut assister à son procès avec, à ce niveau, une forme de manipulation de son environnement (c'est lui et lui seul qui décide).

Quant à son avenir, Monsieur CHANAL indique lui-même qu'il n'a plus aucun avenir depuis ses 42 ans (date de sa première arrestation).

Enfin, et ceci procède également de sa personnalité perverse où il va culpabiliser l'autre (il ne peut affronter une culpabilité le concernant), il indique :

**«Même si je suis jugé responsable ou innocent, je me supprimerai avant ou après le procès. »**

Il va également culpabiliser les familles des victimes en indiquant que m6n'le s'if était innocenté, celles-ci mandateraient un tueur pour l'éliminer (à ce sujet, nous considérons qu'il s'agit davantage chez Monsieur CHANAL d'un mécanisme pervers de culpabilisation de l'autre plutôt que d'un réel fonctionnement paranoïaque).

Actuellement, Monsieur CHANAL organise lui-même son état de faiblesse physique et on ne peut exclure chez lui, à tout moment, un risque suicidaire (même si cet état suicidaire n'est pas structuré et s'inscrit dans son mode de défense pervers).

Enfin, Madame la Présidente, ce compte-rendu expertal reste bien incomplet, compte tenu de la personnalité complexe de Monsieur CHANAL et nous ne manquerons de vous apporter des compléments d'informations lors de notre comparution.

Reims, le 1<sup>er</sup> octobre 2003

J. L. PLOYÉ